



**MENAGE
REPASSAGE**



**GARDE
D'ENFANTS**

De tous âges



Périscolaire

SOMMAIRE

GENERALITES



- Secteurs d'intervention
- Qui sommes nous ?
- A qui s'adressent nos services ?
- Comment travaillons-nous ?
- Comment nous contacter ?



GARDE D'ENFANTS



- A qui s'adressent nos services ?
- Notre objectif : la qualité
- Les aides financières possibles



MENAGE REPASSAGE



- Le travail des aides ménagères
- Souplesse et qualité du service



Sarl adomicil, capital 6250€, RCS Romans Siret 48872586200012
APE 9609Z, Agrément qualité N/220709/F/026/Q/042

Qui sommes-nous ?

Entreprise drômoise créée en 2006, nous réalisons uniquement des **prestations de services à votre domicile**.

Notre vocation : faciliter votre quotidien en vous proposant des services de femme de ménage (aide ménagère) efficace et des gardes d'enfants de confiance.

Nous sommes prestataires de services :

- Nous sommes l'employeur des intervenantes qui viennent chez vous.
- Nous assurons les intervenants (responsabilité civile) en cas de casse,...
- Vous n'avez pas de contrat de travail à rédiger, ni de déclaration à faire.
- Vous ne prenez pas le risque de vous engager avec une personne qui ne vous convient pas.
- Vous pouvez interrompre ou suspendre à tout moment les prestations (préavis de 1 mois) sans contrainte ni pénalité.
- Vous bénéficiez d'un service sans interruption (nous pouvons remplacer une intervenante malade ou en congés). Nous intervenons 7j/7 de 5h30 à 24h00 (pour les gardes)

Les responsables :

- François LONG, gérant de la Société ADomicil
- Sandra VAN-ROY, éducatrice de jeunes enfants, responsable des gardes d'enfants
- Sandie GOMEZ, coordinatrice et responsable du secteur Romans, Valence, Tain

Une permanence téléphonique est assurée par ces 3 responsables que vous pouvez joindre du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30 au **04 75 00 50 50** (et pendant la garde de vos enfants si elles ont lieu en dehors de ces horaires).

Secteurs d'intervention

Le long du Rhône de Tain à Pierrelatte et de Tournon à Bourg-Saint-Andéol en passant par ROMANS, VALENCE, MONTELIMAR, Saint-Paul-Trois-Châteaux...

A qui s'adressent nos services ?

A tous les particuliers : nous intervenons dans votre habitation principale ou secondaire quelque soit votre âge ou votre situation familiale. Si vous êtes actifs, vous aurez droit à un crédit d'impôt de 50% (si vous ne payez pas d'impôts ou pas assez, l'état vous rembourse ce que vous n'avez pas pu déduire). Si vous êtes retraités, nous pouvons entretenir votre maison ou vous aider à faire vos courses. Vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 50%. Si vous n'êtes pas imposable, nous vous orienterons vers un organisme agréé pour obtenir d'autres aides financières.

Comment travaillons-nous ?

Dès notre premier contact par téléphone ou par mail, nous évaluons ensemble vos besoins et réalisons un devis gratuit et immédiat si vous disposez d'une adresse mail.

Pour les prestations régulières, nous établissons un contrat que vous pouvez interrompre ou suspendre (délai préavis de 1 mois) sans contrepartie financière. Exceptionnellement, vous pouvez modifier ou annuler une intervention en nous prévenant 48h avant sans facturation supplémentaire.

Pour les gardes d'enfants, nous vous accompagnons dans la constitution de votre demande d'aide à la CAF et nous vous fournissons le **dossier de demande de PAJE de la CAF**. (Si un de vos enfants a moins de 6 ans, vous avez droit à une aide pour la garde de ce dernier). Nous mettons à votre disposition **un simulateur informatique** (fonctionnant avec un tableur) ou réalisons une simulation financière personnalisée.

A la fin de chaque mois, une facture vous est envoyée reprenant les heures réellement faites chez vous. **Nous y joignons l'attestation destinée à la CAF (pour les gardes d'enfants).**

Nos factures sont payables dès réception (par prélèvement automatique, chèque bancaire, virement ou CESU pré-financés).

Tous les ans, nous établissons une **attestation fiscale** qui vous permet de déduire de vos impôts 50% des prestations facturées et payées dans l'année écoulée.

Nos intervenantes sont pour la plus part équipées d'un dispositif de télégestion. Un téléphone portable qui lit un flash code que vous apposez chez vous ou dans le cartable de votre enfant. Ce système limite les erreurs de facturation et nous permet de suivre plus facilement le travail de nos salariées.

Chaque année, nous vous envoyons une enquête de satisfaction. Nous vous remercions par avance de votre collaboration qui permet l'amélioration constante de nos services.

Nos salariées sont employées en CDI et bénéficient de nombreux avantages (indemnités de déplacement, temps de trajet payés...). Nous essayons de prendre en compte leurs attentes et contraintes tout en garantissant leur stabilité. Résultat : elles sont motivées, fidélisées et fournissent des prestations de qualité aux clients.

Nous nous engageons à traiter dans les 48h tout appel ou mail de votre part pour répondre rapidement à votre demande.

Comment nous contacter ?

Par téléphone : **04 75 00 50 50**

Par mail : contact@adomicil.fr ou via notre site internet : www.adomicil.fr

Par courrier adressé à : Adomicil, 7 Rue Faujas Saint Fons, 26200 Montélimar.

Nous pouvons également vous rencontrer à votre domicile sur rendez vous.

GARDE D'ENFANTS



Notre agrément qualité (n° N/220709/F/026/Q/042) dans ce domaine montre notre spécialisation et nos compétences dans la garde des enfants de tous âges. Il nous permet d'intervenir chez vous en tant que prestataire de services, avec tous les avantages que cela vous procure (détails précédemment explicités).

A qui s'adressent nos services ?

A tous les parents...

... qui veulent continuer une activité professionnelle après une naissance

... qui préfèrent que leurs enfants soient chez eux, dans leur environnement familial

... **qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants à l'école, à la crèche** : L'intervenante peut aller chercher **vos enfants à l'école**, les conduire au sport, centre aéré,...

... qui souhaitent un mode de garde plus souple : au niveau des horaires, lorsque les enfants sont malades,...

... qui demandent une garde adaptée à leurs besoins

... qui ont un ou plusieurs enfants à faire garder en même temps (**coût par intervenante et non par enfant !**)



Notre objectif quotidien : la qualité

Parce qu'il est difficile de laisser son enfant au soin d'une autre personne, notre mission va être de sélectionner avec la plus grande rigueur des **intervenantes qualifiées, diplômées et de les encadrer tout au long de l'année.**

Sandra VAN-ROY, diplômée **éducatrice de jeunes enfants**, faisant partie de l'encadrement de l'entreprise est la responsable de ce service et contrôlera mensuellement les prestations réalisées chez vous.

Lors du recrutement :

- Les références antérieures sont vérifiées.
- Expérience exigée.
- QCM de connaissance sur les jeunes enfants
- Entretiens approfondis.

Notre recherche de la qualité ne s'arrête pas au recrutement :

- Mise en place régulière de formations aux premiers secours.
- Guide systématiquement donné aux intervenantes contenant des conseils.
- Formations internes et externes ayant pour but de professionnaliser toujours plus nos salariées.
- Suivi mensuel du bon déroulement des gardes avec des contacts auprès des intervenantes concernées.
- Une intervenante unique pour vos prestations régulières.
- Assurance complémentaire pour le transport en voiture de vos enfants
- **Pour une urgence : vous pouvez nous joindre à tout moment pendant la garde de vos enfants au 04 75 00 50 50 (transfert sur le portable d'un responsable)**
- Continuité du service : si votre intervenante est absente (maladie, congés,...), nous vous proposons une remplaçante.
- Si vous n'êtes pas satisfaits de notre salariée, nous essayons de corriger ses erreurs ou nous vous proposons une autre personne.

Nos salariées sont formées pour :

- veiller sur vos enfants en s'adaptant à leurs besoins et au rythme des tout-petits.
- assurer le travail effectif lié à la présence des enfants (en respectant vos directives)
 - x préparation du repas des enfants
 - x entretien de leur linge
 - x habillement
 - x toilettes
 - x promenade, trajet
 - x nettoyage de leur chambre, salle de bain, cuisine, etc
 - x contribuer à l'éveil des enfants
 - x pendant la sieste des enfants, l'intervenante réalise des tâches ménagères

Les aides financières possibles

Les aides de la CAF : pour la garde des enfants jusqu'à leur 6 ans

La CAF peut prendre en charge jusqu'à 85% des frais de garde à domicile de vos enfants. Nous réalisons pour vous une simulation et pouvons vous aider à remplir la demande à leur adresser : Demande du Complément de Libre Choix du mode de garde – PAJE). **Conditions d'admission : vous travaillez et vous faites garder vos enfants au minimum 16h par mois.**

- Possibilité de cumuler plusieurs aides CAF : nous contacter ou appeler la CAF pour plus de détails.



Supérieures à	44621€ (1 enfant) 51374€ (2 enfants) 59478€ (3 enfants) 67582€ (4 enfants)	296,77€
---------------	---	---------

Exemple : vous avez 2 enfants (8 ans, 4 ans), vous travaillez à temps complet, vos revenus annuels sont supérieur à 51374€. Vous faites garder vos enfants 18h/mois.

Notre facture.....	18x19.60€/h =	352,80
Aide mensuelle de la CAF.....	-	299,88
		solde 52,92
Crédit d'impôt de 50%.....	-	26,46
Coût réel.....		26,46 soit 1€47/heure

Le coût du service

TARIF HORAIRE toutes charges comprises					
Avant aide fiscale* (prix figurant sur votre facture) Après aide fiscale et CAF** (coût réel final)	Tarif dégressif en nombre d'heures facturées dans le mois (chaque intervention durant au minimum 2 heures consécutives)				
	de 3 à 6 h	de 6,1 à 10 h	de 10,1 à 35 h	de 35,1 à 50 h	de 50,1 à 75 h
GARDE ENFANTS De plus de 6 ans	20€60 10€30	19€60 9€80	18€60 9€30	17€60 8€80	17€00 8€50
GARDE ENFANTS De 3 mois à 6 ans	21€60 10€80	20€60 10€30	19€60 À partir de 1€47	18€60 À partir de 1€40	18€00 À partir de 1€35

TARIFS au 01/10/2012 et sujets à modifications. Consultez notre site internet pour voir nos tarifs actualisés.

FRAIS D'INSCRIPTION : 19€ (9€50 après déduction fiscale) pour l'inscription administrative +40€ (20€ après déduction fiscale) pour la mise en place des gardes d'enfants de moins de 6 ans.

FRAIS DE GESTION MENSUELS : offerts si vous réglez vos factures par prélèvements automatiques, 5€/mois (2€50 après déduction fiscale) si vos règlements sont faits par chèque, espèces, virement ou CESU pré financés. Vous pouvez cumuler les CESU et le prélèvement automatique.

SUPPLEMENT : +0€69/Km (0€35/Km après déduction fiscale) si l'intervenante utilise son véhicule personnel pour aller chercher vos enfants à l'école, à la crèche...

Interventions de moins de 2 heures consécutives : sur devis.

+70h/mois : sur devis

* Réduction ou crédit d'impôt de 50%: les interventions déductibles sont limitées annuellement à 12000€ plus 1500€ par personne à charge (plafonné à 15000€). Crédit d'impôt : pour les couples ou personnes isolées qui exercent une activité professionnelle ou qui sont inscrits comme demandeur d'emploi depuis au moins 3 mois, la réduction d'impôts sera remplacée par un crédit d'impôt de 50% des dépenses. Si le montant du crédit d'impôt excède l'impôt dû, le Trésor Public vous remboursera l'excédent.

** Aide de la CAF (explications vues précédemment)



MENAGE REPASSAGE

Famille, travail, sorties, activités sportives, ménage, repassage, il est parfois difficile de tout concilier ! Vous voulez profiter davantage de votre temps libre ? Vous avez besoin d'un coup de main pour les tâches ménagères, de façon ponctuelle ou régulière ? Vous souhaitez être accompagné lors de vos courses ?

- Nous sommes là pour vous servir.

Le travail des aides ménagères

Lors du premier rendez vous, votre intervenante vous proposera de remplir avec elle un dossier d'évaluation de vos besoins. Il reprend dans le détail les tâches que vous souhaitez qu'elle effectue dans chaque pièce de votre logement.

Exemples de tâches ménagères réalisables par nos salariées :

- rangement général de la maison,
- dépoussiérage général de la maison,
- passage de l'aspirateur (ce passage se fait également régulièrement sous et derrière les meubles qui peuvent être déplacés)
- nettoyage et désinfection des salles de bain, wc,
- nettoyage et détartrage des robinetteries,
- nettoyage et désinfection complète de la cuisine (vaisselle, plan de travail, murs carrelés, hottes, poubelles, etc.),
- nettoyage des fours, du réfrigérateur et des placards,
- remplacement des poubelles et corbeilles,
- nettoyage des surfaces vitrées, dont les vitres, et nettoyage des miroirs,
- remplacement des draps et housses de couettes et d'oreillers.
- Lessive
- repassage
- nettoyage du sol, en fonction des surfaces, et des plinthes,

Elles pourront déplacer les meubles de faible poids ou accéder aux surfaces plus hautes avec un escabeau stable de 3 marches maximum.

Nos aides ménagères utiliseront les produits et le matériel que vous mettrez à leur disposition. Elles seront parfois amenées à vous proposer l'achat de produits spécifiques qu'elles ont l'habitude d'utiliser et qui ont fait leurs preuves. Néanmoins, elles vous le proposent en tant que professionnelle, vous n'êtes pas obligés d'accepter. De même, afin de garantir une parfaite hygiène nous vous conseillons vivement de leur fournir des gants jetables.

Les intervenantes pourront prendre des initiatives si cela leur a été spécifié lors de votre première rencontre.

Nos salariées essaient de privilégier au maximum le dialogue et l'échange avec le client (oral ou sous forme de cahier de liaison par exemple) afin de vous satisfaire au maximum et pouvoir rectifier des prestations qui ne vous auraient pas complètement satisfaites.

Nous restons néanmoins joignable pour toute réclamation ou besoin de clarification.

Souplesse et qualité du service

Nous mettons tout en œuvre **pour proposer un service modulable et de qualité :**

DE LA SOUPLESSE :

- Une mise en place rapide des prestations



- Vous avez la possibilité de :
 - **moduler votre demande (nombre d'heures d'intervention)**
 - choisir votre jour d'intervention (dans la mesure du réalisable).
 - d'avoir une autre intervenante si elle est absente ou que son travail ne vous convient pas.

DE LA QUALITE :

Sélection rigoureuse de nos aides ménagères :

- Entretien d'embauche permettant de sélectionner une intervenante de confiance ayant de bonnes qualités relationnelles, et le goût du travail bien fait.
- QCM de connaissances de ménage et d'utilisation des produits
- Test de repassage
- Essai de 2 à 3h00 en appartement/maison témoin

Adaptation à vos besoins :

- **Dossier d'évaluation de vos besoins** rempli avec l'intervenante lors du RDV de présentation d'une durée de 15 à 30 min. Le temps de la présentation ne vous est pas facturé. Une même intervenante pour les prestations régulières.

Vous pouvez nous appeler à tout moment pour modifier vos besoins ou nous signaler un problème

Le coût du service :

TARIF HORAIRE toutes charges comprises					
<i>Avant aide fiscale*</i> (prix figurant sur votre facture)	Tarif dégressif en nombre d'heures facturées dans le mois (chaque intervention durant au minimum 2 heures consécutives)				
	<i>Après aide fiscale et CAF**</i> (coût réel final)				
	de 3 à 6 h	de 6,1 à 10 h	de 10,1 à 35 h	de 35,1 à 50 h	de 50,1 à 75 h
AIDE MENAGERE	20€60	19€60	18€60	17€60	17€00
	10€30	9€80	9€30	8€80	8€50

TARIFS au 01/10/2012 et sujets à modifications. Consultez notre site internet pour voir nos tarifs actualisés.

FRAIS D'INSCRIPTION : 19€ (9€50 après déduction fiscale) pour l'inscription administrative

FRAIS DE GESTION MENSUELS : offerts si vous réglez vos factures par prélèvements automatiques, 5€/mois (2€50 après déduction fiscale) si vos règlements sont faits par chèque, espèces, virement ou CESU pré financés. Vous pouvez cumuler les CESU et le prélèvement automatique.

SUPPLEMENT : +0€69/Km (0€35/Km après déduction fiscale) si l'intervenante utilise son véhicule personnel pour faire vos courses.

Interventions de moins de 2 heures consécutives : sur devis.

+70h/mois : sur devis

* Réduction ou crédit d'impôt de 50%: les interventions déductibles sont limitées annuellement à 12000€ plus 1500€ par personne à charge (plafonné à 15000€). Crédit d'impôt : pour les couples ou personnes isolées qui exercent une activité professionnelle ou qui sont inscrits comme demandeur d'emploi depuis au moins 3 mois, la réduction d'impôts sera remplacée par un crédit d'impôt de 50% des dépenses. Si le montant du crédit d'impôt excède l'impôt dû, le Trésor Public vous remboursera l'excédent.